

HAUT CONSEIL pour le CLIMAT

Dangers climatiques : la France
face à ses responsabilités

Architecture du rapport annuel 2026

2

Le Rapport annuel du HCC **évalue l'action climatique pour l'année 2025**, en tenant compte des évolutions jusqu'au mois de mai 2026. Il porte sur :

- le respect de la trajectoire de baisse d'émissions,
- les politiques publiques sectorielles,
- le cadre d'action publique et
- l'action diplomatique de la France sur le climat.

Il émet des **recommandations**, auxquelles le gouvernement devra répondre dans les 6 mois.

Cette année, le Haut conseil pour le climat a également souhaité faire un **bilan des dix premières années de l'Accord de Paris** et du retour d'expérience en France.

A partir de ce retour d'expérience et de son analyse des politiques, le HCC propose **des orientations structurantes pour faire évoluer les politiques climatiques françaises à moyen terme (2030)**.

L'urgence du passage à l'échelle

3

L'hexagone a vécu deux canicules en Mai et en Juin 2026 :

- **Fin du mois de mai** : un épisode de chaleur sans précédent à cette période de l'année sur l'ensemble du pays.
- A partir du 21 juin 2026 : **vague de chaleur précoce et d'une intensité exceptionnelle**, avec des records absolus de l'indicateur thermique national. Sécheresse grave, conditions propices aux incendies, et **nouvelle vague de chaleur en cours**.

10 ans après l'Accord de Paris, **les impacts du changement climatique deviennent de plus en plus dangereux** pour la santé, pour les écosystèmes, pour les infrastructures et pour les activités économiques.

Dans le même temps, les conflits géopolitiques liés aux énergies fossiles prennent de l'ampleur, menaçant la souveraineté et la sécurité.

Face à ces dangers, la France doit prendre ses responsabilités : réduire fortement ses émissions de GES et protéger sa population, ses territoires et son économie. Cela nécessite un changement d'échelle des politiques d'atténuation et d'adaptation

1

Impacts et adaptation (Ch. 2)

Le climat se réchauffe à un rythme rapide du fait des activités humaines

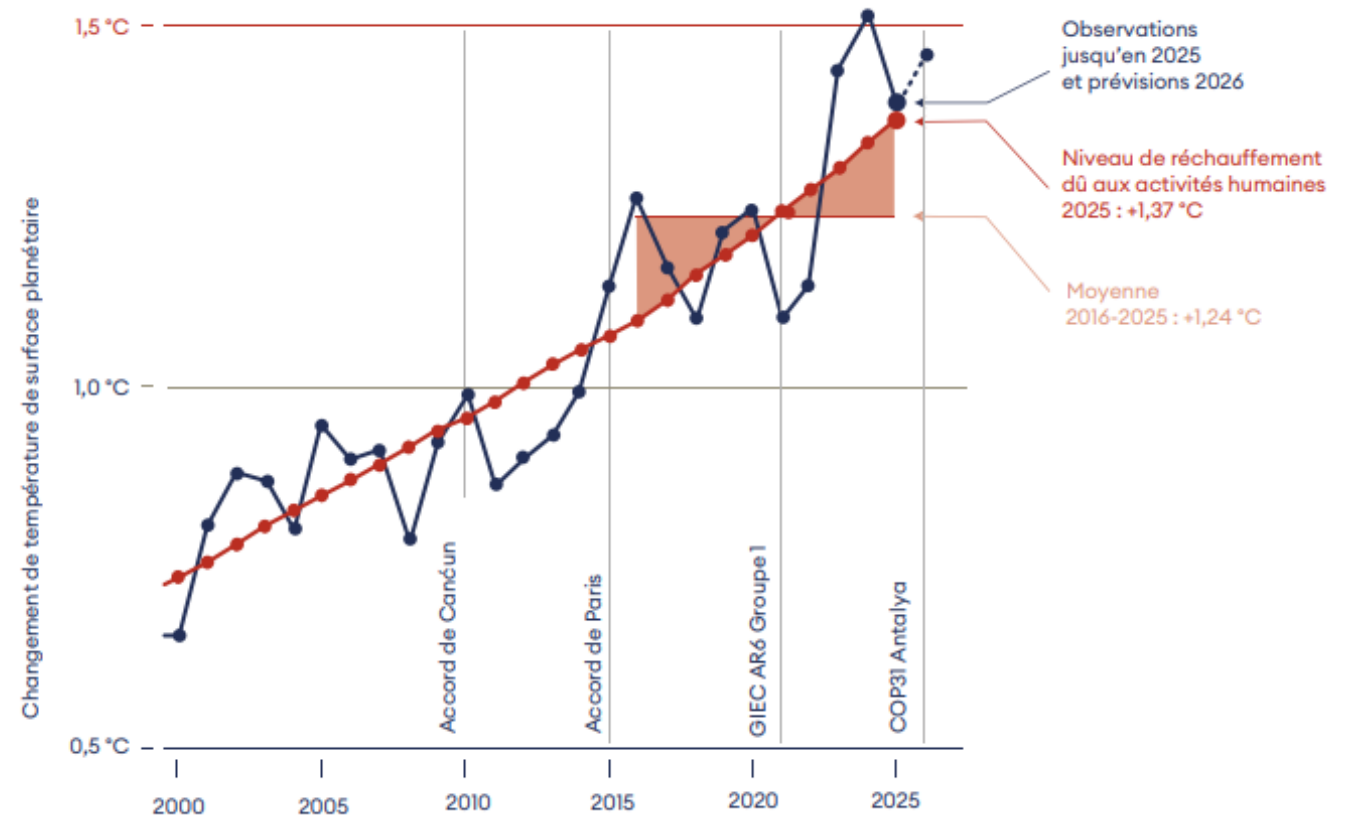
5

→ **+1,4 °C** : réchauffement planétaire dû aux activités humaines, en 2025.

Le réchauffement planétaire se poursuit à un rythme rapide de +0,27 °C au cours de la décennie 2016-2025. Il atteindra **1,5 °C** d'ici quelques années.

En 2026, un **nouvel événement El Nino** a démarré.

Figure 2.1.1.a – Changement de température observé et réchauffement dû aux activités humaines



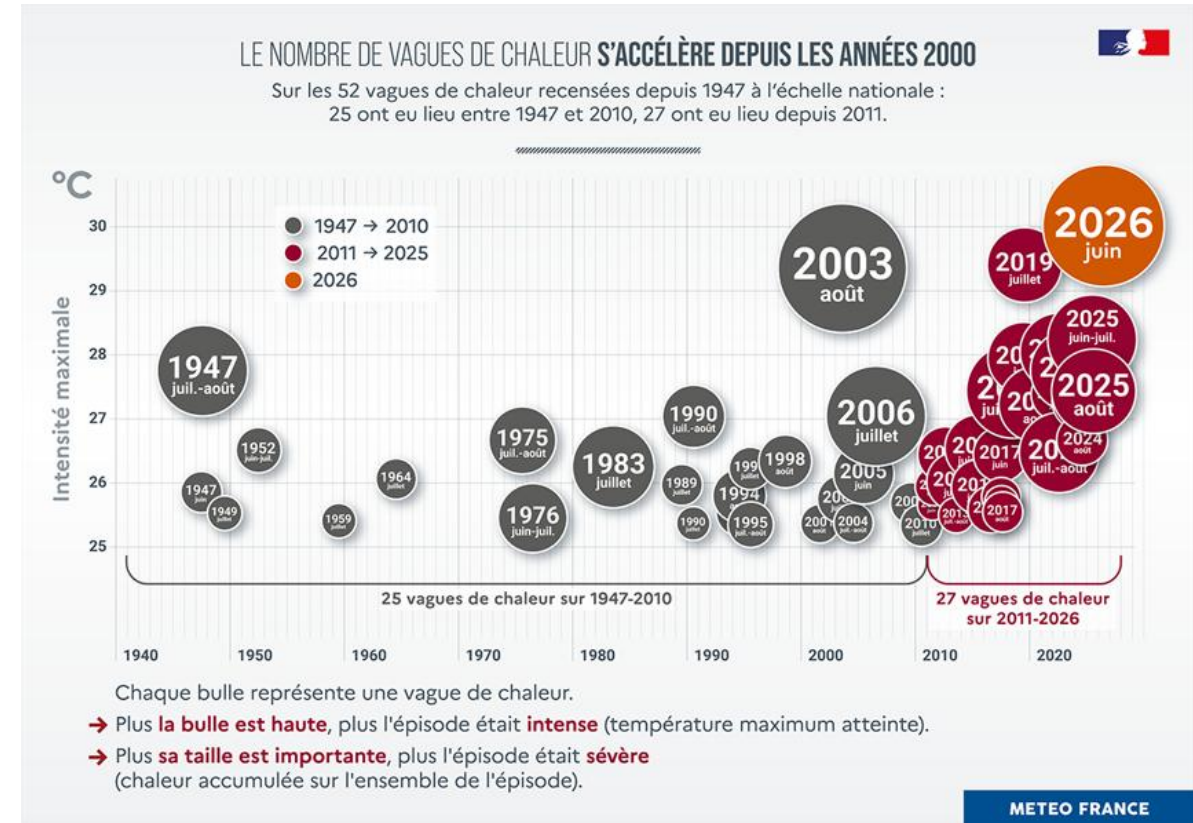
Un réchauffement plus prononcé en Europe

6

L'Europe est le continent qui se réchauffe le plus rapidement.

En France hexagonale et en Corse :

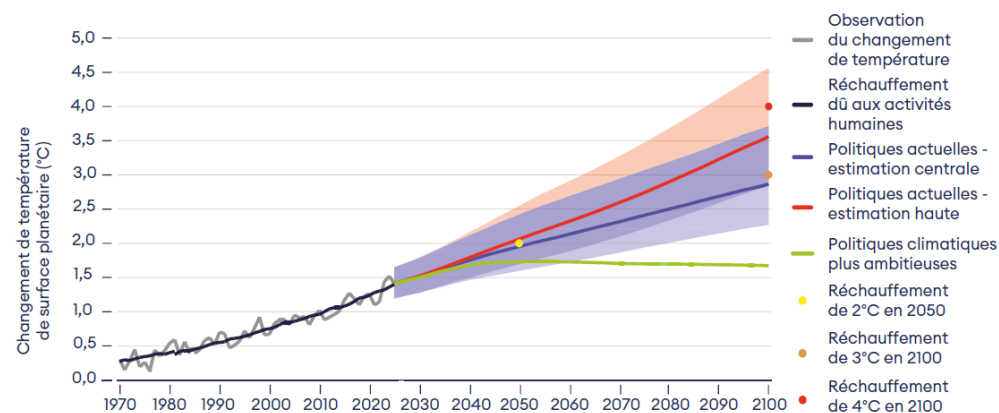
- réchauffement observé de 2,2 °C entre 1900-1930 et 2016-2025.
- niveau de réchauffement attribué aux activités humaines : 1,7 °C pour 2016-2025
- 2025 quatrième année la plus chaude. Un jour sur deux au-dessus des normales de saison (moyennes 1991-2020), et 10 fois plus de records de chaleur que de froid



Politiques climatiques, réchauffement projeté et trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)

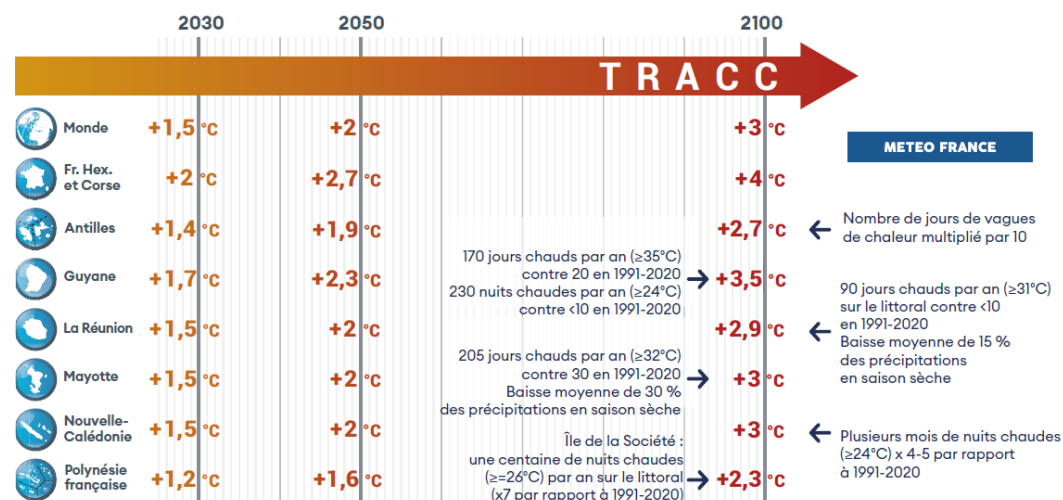
7

Figure 2.3.2.b – Changement de température projeté en fonction d'estimations (centrales ou hautes) de l'effet des seules politiques climatiques actuelles et de la plage de la réponse du climat à ces scénarios, et de politiques climatiques plus ambitieuses



Sources : Met Office (2025) *Climate Dashboard - Tracking the Changing Climate with Earth Observations*; Forster, P. et al. (2025) *Indicators of Global Climate Change 2024: annual update of key indicators of the state of the climate system and human influence*; Rogelj, J. et al. (2023) *Credibility gap in net-zero climate targets leaves world at high risk*; United Nations Environment Programme (2025) *Emissions Gap Report 2025: Off Target - Continued collective inaction puts global temperature goal at risk*.

Figure 2.3.2.c – Trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) et niveaux de réchauffement pour la France



Source : Météo-France, Corre et al., 2025⁹⁰

Sans action climatique additionnelle, selon le scénario de la TRACC, le nombre de jours de vagues de chaleur va être multiplié :

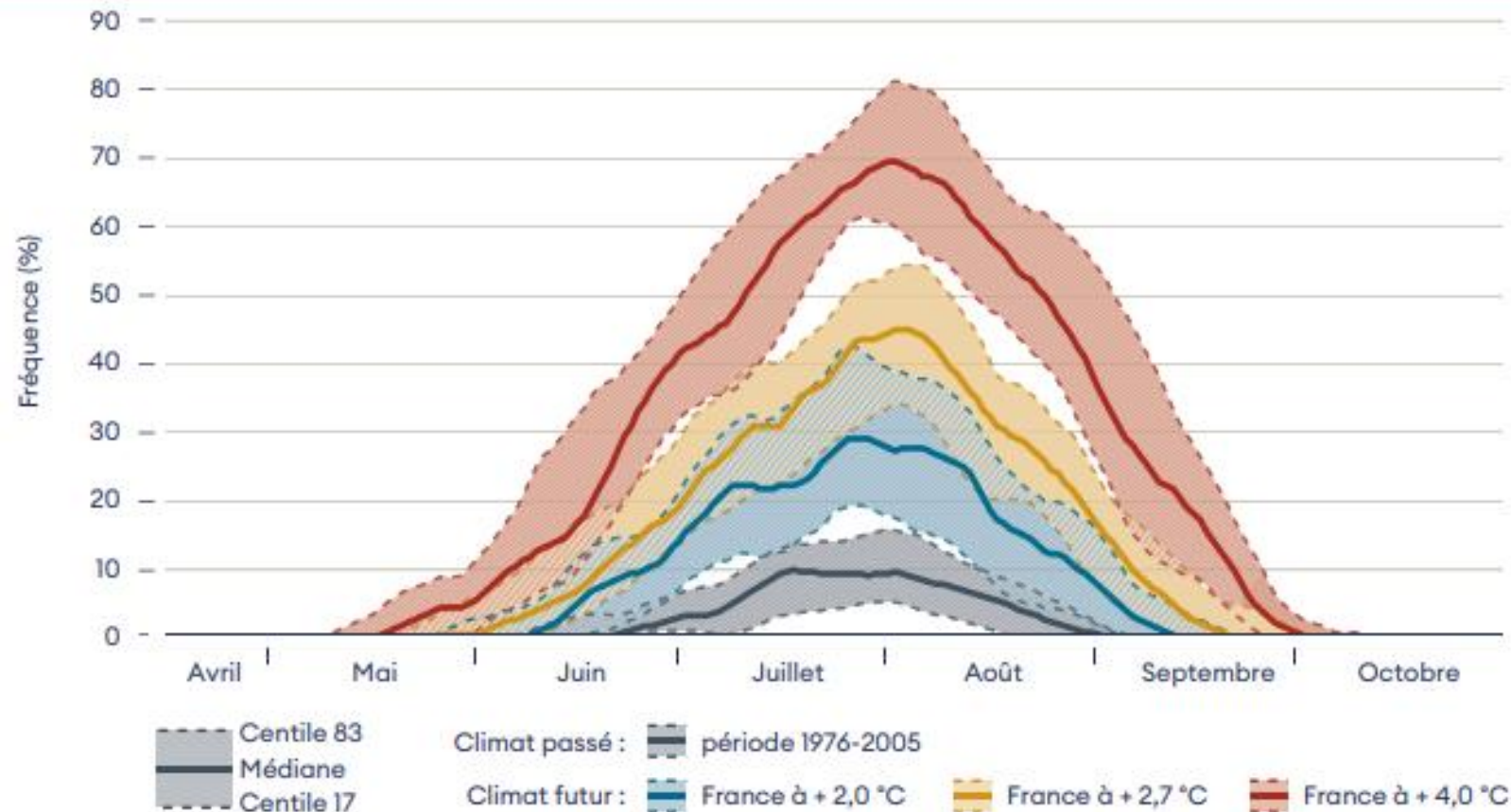
- par 3 à l'horizon 2030,
- par 5 à l'horizon 2050,
- par 10 à l'horizon 2100 (réchauffement de 4 °C dans l'hexagone).

Les vagues de chaleur s'étendront de mai à octobre.

Les vagues de chaleur sont plus fréquentes, plus longues, plus intenses et s'étendent sur une saison prolongée du fait du réchauffement climatique d'origine humaine

8

Figure 2.1.1.e – Fréquence des vagues de chaleur observées et projetées pour le climat passé et pour les niveaux de réchauffement de la TRACC



L'aggravation des impacts du changement climatique

9

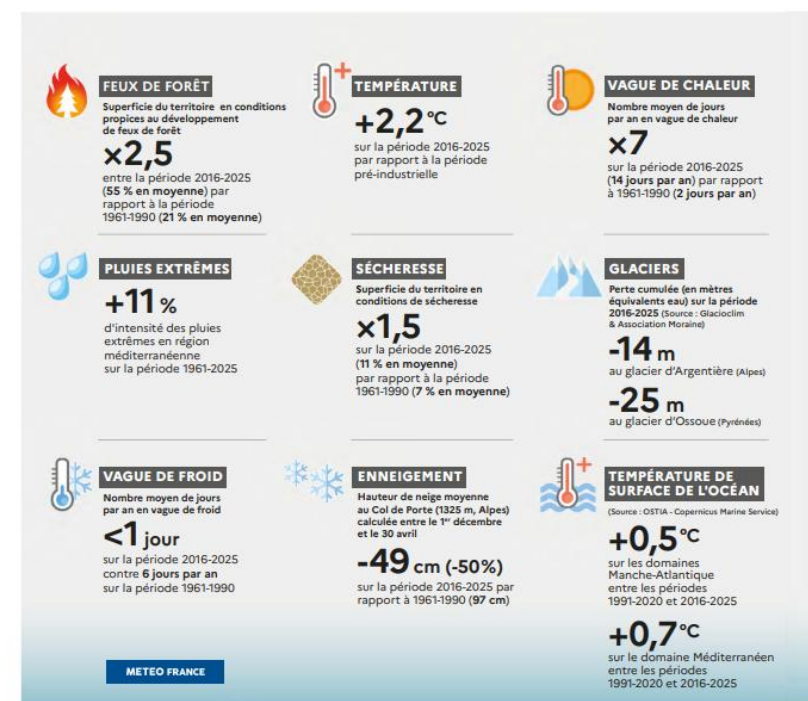
Sévérité croissante des impacts scolaires, sanitaires, agricoles, sociaux, économiques et environnementaux, conséquence de l'intensification de multiples aléas climatiques, et d'une large exposition à ces aléas qui révèlent de multiples vulnérabilités des personnes, des infrastructures, des activités et des écosystèmes.

Impacts sanitaires :

- 2025 : plus de 5 700 décès attribuables à une exposition de la population à la chaleur sur l'ensemble de l'été ;
- Augmentation rapide des foyers locaux de transmission de la dengue et du chikungunya ;
- En 2025, les maladies animales (MEH, dermatose nodulaire) ont progressé, le réchauffement favorisant les insectes vecteurs ;
- Mai 2026 : forte augmentation des recours aux soins pour toutes les classes d'âge (Juin 2026 : pas encore analysé).

Le **décalage entre les efforts réels d'adaptation et la forte augmentation des besoins d'adaptation** dans un climat qui change vite entraîne cette aggravation des impacts, qui deviennent récurrents.

Indicateurs 2025 du changement climatique



Source : bilan climatique 2025 de Météo France

Pour contenir les impacts, il est urgent de prioriser les actions d'adaptation et de changer d'échelle

10

- Les infrastructures, l'aménagement du territoire, les écosystèmes gérés, les activités économiques et les pratiques socio-culturelles **se sont développés ou ont été dimensionnés dans un climat qui n'existe plus.**
- Les **systèmes français d'indemnisation et de mutualisation des pertes et dommages** sont fragilisés par l'aggravation des impacts du changement climatique.
- **L'adaptation mise en œuvre est insuffisante** pour contenir l'augmentation rapide des risques climatiques : **la France n'est pas prête à faire face aux impacts du changement climatique.**
- Les **capacités d'adaptation de nombreux systèmes humains et d'écosystèmes atteignent des limites dès aujourd'hui.** De plus en plus de limites seront franchies dans les plages de réchauffement anticipées par la TRACC, entre 2030 et 2050, générant des pertes et dommages.

Il reste possible d'améliorer la résilience de la France, de protéger les plus vulnérables, de contenir l'aggravation des dommages et de limiter une partie de ces risques, mais **à condition de changer d'échelle dans l'ampleur, la portée et la vitesse de mise en œuvre des actions d'adaptation et de limiter l'ampleur du réchauffement climatique mondial.**

Nouvelles recommandations du HCC : adaptation à court terme aux vagues de chaleur

11

- Assurer que le **dispositif de communication en préparation aux vagues de chaleur** soit diffusable dès le mois de mai et jusqu'en septembre.
- **Mettre en place et financer des actions d'adaptation et de prévention face aux épisodes de fortes chaleurs, permettant des réponses sur le court terme pour les publics vulnérables** : équiper prioritairement les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux et les établissements scolaires et universitaires, avec des espaces de proximité végétalisés, frais, rafraîchis, ventilés (pose de volets, ombrages, ventilateurs de plafond, réseaux de froid, dispositifs de climatisation fixes, en privilégiant les pompes à chaleur réversibles, et en minimisant les effets indésirables)
- **Renforcer le cadre réglementaire en santé au travail** en utilisant un indicateur composite de référence de stress thermique combinant température et humidité pour déterminer des seuils d'arrêt d'activité ;
- **Renforcer le cadre réglementaire sur les logements dangereux en cas de fortes chaleurs** en intégrant des critères de décence liés aux températures élevées et en rendant obligatoire le confort d'été dans le DPE, faire évoluer les règles d'urbanisme liées à la protection du patrimoine limitant la pose de protections solaires (volets, ombrières, toitures réfléchissantes)
- **Augmenter la disponibilité et l'accessibilité générale de lieux publics frais**, rafraîchis, végétalisés, ventilés, de points de baignade surveillés, accessibles gratuitement en cas de fortes chaleurs

Dynamiques de transition et bilan de l'Accord de Paris (Ch. 1)

Conflits militaires liés aux énergies fossiles et dynamiques mondiales de transition

13

Les **énergies fossiles et leurs usages**, qui sont à l'origine du changement climatique, sont liées à **13 conflits majeurs depuis 70 ans**, ayant fait des millions de victimes et des dommages majeurs. En 2022, l'invasion de l'Ukraine ; en 2026, le coup de force au Venezuela et la guerre au Proche-Orient.

Dans ce contexte, la volatilité des prix du pétrole brut et du gaz naturel augmente et les budgets militaires ont connu leur hausse la plus rapide depuis la Seconde Guerre mondiale (+9,4 %) en 2024

Sortir des énergies fossiles, grâce à la transition vers la neutralité carbone, est essentiel pour la souveraineté et pour la sécurité extérieure de la France. Cette transition doit viser une autonomie stratégique pour les minéraux et les métaux critiques

Dynamiques mondiales de transition :

- La **décarbonation du secteur électrique s'accélère** : en 2025, 43% de l'électricité mondiale était produite par des sources décarbonées (renouvelables + nucléaire)
- **L'électrification des usages progresse à un rythme inédit** : 26% des véhicules neufs vendus dans le monde en 2025 étaient électriques au sens de l'AIE.
- La **transition du système alimentaire : parent pauvre de la transition climatique**. Les émissions agricoles continuent de croître, la surconsommation de protéines animales se poursuit dans les pays riches et plus de 15% des énergies fossiles mondiales sont consommées par le système alimentaire.
- **L'intelligence artificielle crée une concurrence inédite pour les ressources électriques** et pour les financements de la transition.

Le bilan des 10 ans de l'Accord de Paris montre de premiers progrès sur la limitation du réchauffement, même si les engagements des pays restent insuffisants

14

L'Accord de Paris a ralenti le rythme de hausse des émissions au niveau mondial. Une pleine mise en oeuvre des engagements des pays (CDN) ramènerait les émissions en 2035 à environ -12 % par rapport à 2019, contre une hausse projetée d'au moins 20% avant l'Accord de Paris.

Cet **infléchissement reste structurellement insuffisant**, la probabilité de contenir le réchauffement sous 2°C demeure encore faible. Les efforts à fournir pour les baisses d'émissions restent majeurs.

Les émissions de la Chine dépassent désormais les émissions combinées des États-Unis, de l'Inde et de l'UE-27 et elles auraient atteint un plateau en 2024.

Le **coût de l'inaction climatique est bien plus élevé que le coût de la transition.**

- ➔ Selon un réseau des banques centrales (NGFS), l'inaction pourrait coûter jusqu'à 30 %, voire 50 % du PIB mondial d'ici à 2100, contre un besoin d'investissement annuel supplémentaire de seulement 1 à 2 % du PIB d'ici à 2030 pour la décarbonation.
- ➔ Cet écart rend rationnelle une décarbonation unilatérale des grandes économies, avec des gains de bien-être considérables pour les sociétés

Le 23 juillet 2025, la Cour internationale de Justice a rendu un avis consultatif qui marque un tournant juridique majeur : il conforte la valeur juridique de l'Accord de Paris et de l'objectif de 1,5°C

La stabilisation du réchauffement en deçà de 2°C exige une réduction rapide et massive des émissions

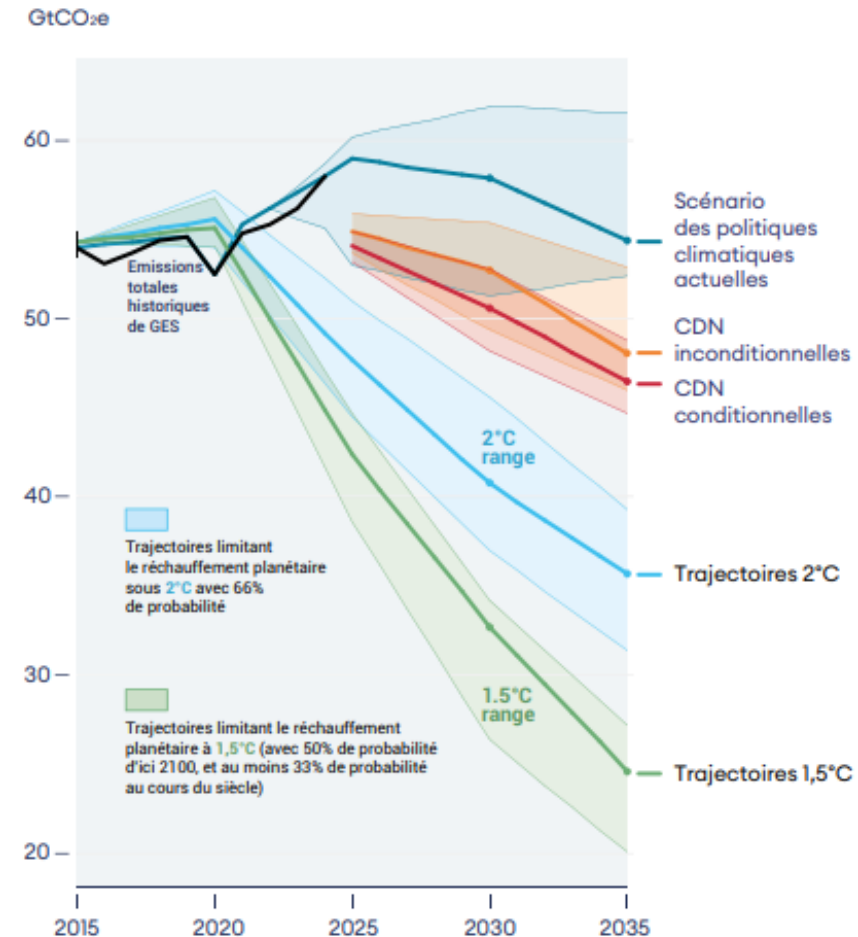
15

Le réchauffement futur dépendra de l'ensemble des émissions mondiales de GES à venir et se poursuivra tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte.

Les émissions brutes mondiales ont encore augmenté de 1,3% en 2024 par rapport à 2023.

Il reste possible de limiter le réchauffement nettement sous 2 °C et proche de 1,5 °C, mais les efforts de réduction des émissions mondiales de GES ne sont pas encore suffisants.

Figure 2.3.2.a – Trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre selon différents scénarios et implications pour les niveaux de réchauffement planétaires à horizon 2100

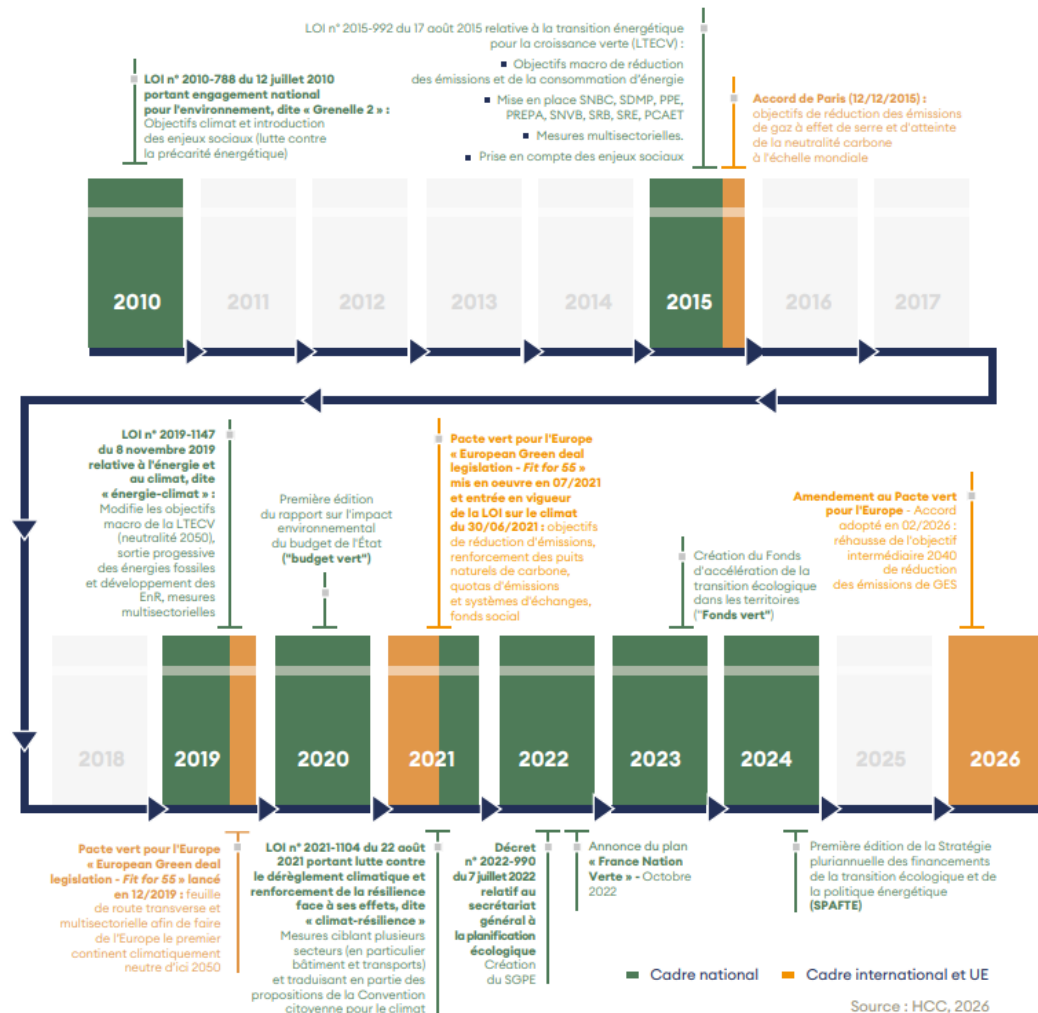


Source : UNEP Emission Gap Report 2025

Retour d'expérience en France – cadre climatique national

16

Figure 1.4.1.a – Frise chronologique des principaux actes du cadre international, européen et national en faveur de l'action climatique de 2015 à 2025



Depuis l'Accord de Paris et le début du Pacte Vert européen, la France s'est dotée d'un **cadre juridique climatique progressivement plus dense, mais son effectivité reste incomplète.**

Les normes existent, mais leur mise en œuvre souffre :

- d'un **manque de moyens administratifs et financiers,**
- de **dérogations nombreuses**
- d'une **tendance récurrente à réduire la contrainte juridique** dès qu'elle devient politiquement ou économiquement sensible.

Les émissions brutes territoriales de la France ont baissé de 22% entre 2015 et 2025, et de 34% depuis 1990 (et pour l'UE : baisse de 37% depuis 1990).

Quels leviers depuis 10 ans pour la baisse des émissions nationales ?

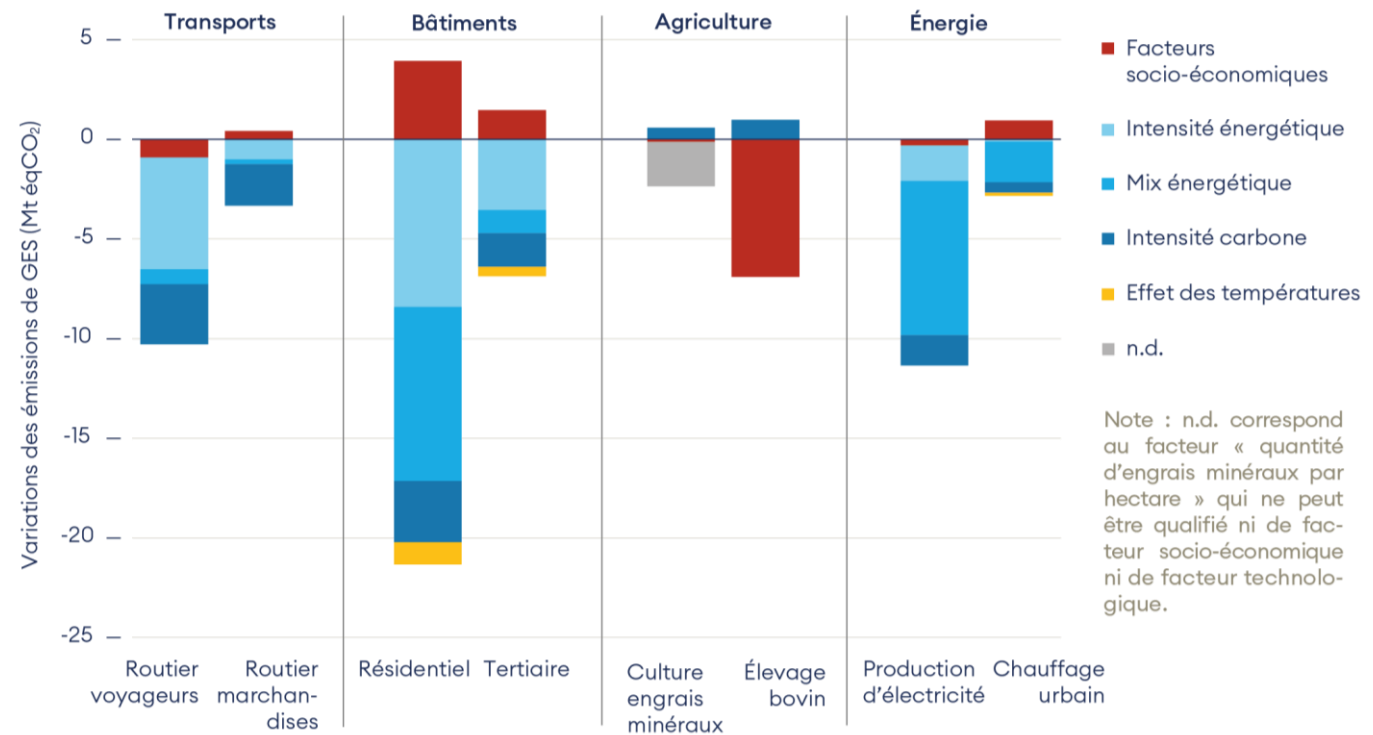
17

Les leviers de baisse des émissions entre 2015 et 2024, ont été inégalement mobilisés :

- La baisse a été portée **très majoritairement par les leviers technologiques** (efficacité énergétique, substitution de combustibles, décarbonation des vecteurs).
- La **réduction de la demande (sobriété dans les transports, les bâtiments et les régimes alimentaires)** a été très peu mobilisée.

Dans un contexte d'augmentation des précarités (énergie, mobilité, alimentation), **l'incapacité d'une fraction significative de la population à accéder aux offres de transition** (rénovation, mobilité décarbonée, alimentation durable) **est le principal obstacle au soutien des politiques climatiques.**

Contribution des catégories de facteurs à la variation des émissions de GES par sous-secteurs



Enseignements de l'analyse des 10 dernières années

18

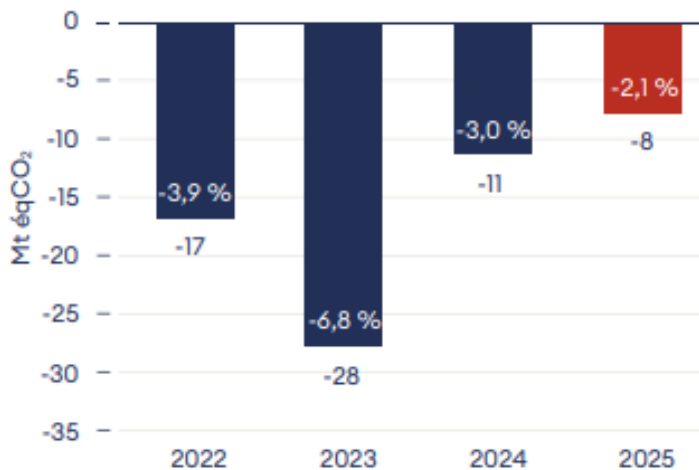
- **Agir vite**, le budget carbone restant ne laisse plus de marge
- Traiter la **décarbonation comme un impératif propre**, pas seulement comme un co-bénéfice
- **Décarboner l'UE sans attendre l'universalité de l'effort** international est économiquement rationnel et juridiquement obligatoire
- **Financer la transition**, notamment en réduisant les subventions aux énergies fossiles
- Combiner **signal-prix carbone, réglementation et investissement** : les trois leviers sont indissociables
- **Intégrer la justice sociale** comme condition de durabilité de l'action climatique
- **Garantir l'effectivité du droit climatique**, pas seulement son ambition
- **Préférer les options robustes** aux optimisations fragiles
- **Privilégier les solutions systémiques** aux approches cloisonnées
- Corriger le **déséquilibre entre leviers technologiques et réduction de la demande**
- **Préserver l'innovation, les coopérations scientifiques** et technologiques internationales

Suivi des émissions nationales sur l'année et respect des budgets carbone (Ch.3)

Le rythme de baisse d'émissions a encore ralenti en 2025

20

Figure 3.1.1.b – Rythmes de baisses interannuelles des émissions brutes depuis 2022



Note : la baisse d'émissions en 2025 est une pré-estimation.

Source : Citepa, 2026, données Secten

En 2025 :

- 65 % des émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion des énergies fossiles.
- La France a émis **359 Mt eqCO₂**, d'après la pré- estimation du Citepa : baisse de 7,6 Mt eqCO₂ par rapport à 2024.

Le rythme de réduction des émissions brutes a ralenti en 2025. D'après l'estimation consolidée, la baisse des émissions entre 2023 et 2024 est de -3,0%. La baisse pré-estimée entre 2024 et 2025 est de -2,1%.

La trajectoire de la SNBC 3, prenant en compte ce ralentissement en 2024 et 2025, **reporte l'accélération de la baisse des émissions sur les années 2026 et 2027.**

Les baisses d'émissions sont en partie causées par une baisse d'activité économique

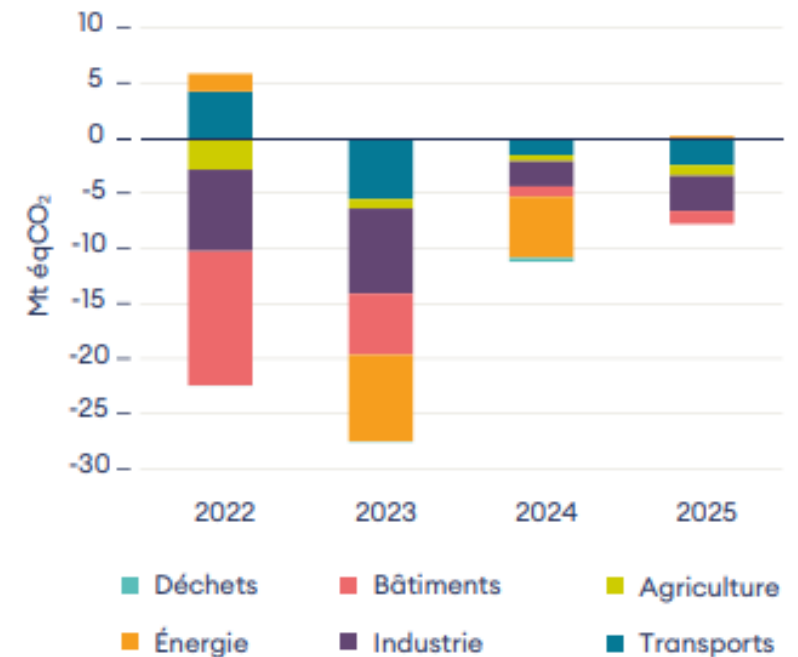
21

En 2025, la baisse d'émissions est portée **à moitié par une baisse d'activité tendancielle dans l'industrie et l'élevage.**

→ Sur la baisse totale de 7,6 Mt éqCO₂, 3,2 Mt sont liées au secteur de l'industrie, avec la poursuite de la baisse de l'activité industrielle.

- Le secteur des **transports**, deuxième contributeur à cette baisse, reste en **deçà du rythme nécessaire.**
- Contrairement à 2024, **les facteurs conjoncturels ont plutôt contribué à ralentir la baisse des émissions.**

Figure 3.1.1.c – Évolutions interannuelles des émissions brutes de 2022 à 2025



Source : Citepa, 2026, données Secten

Budget carbone - L'effort de décarbonation en grande partie reporté sur la fin de la période

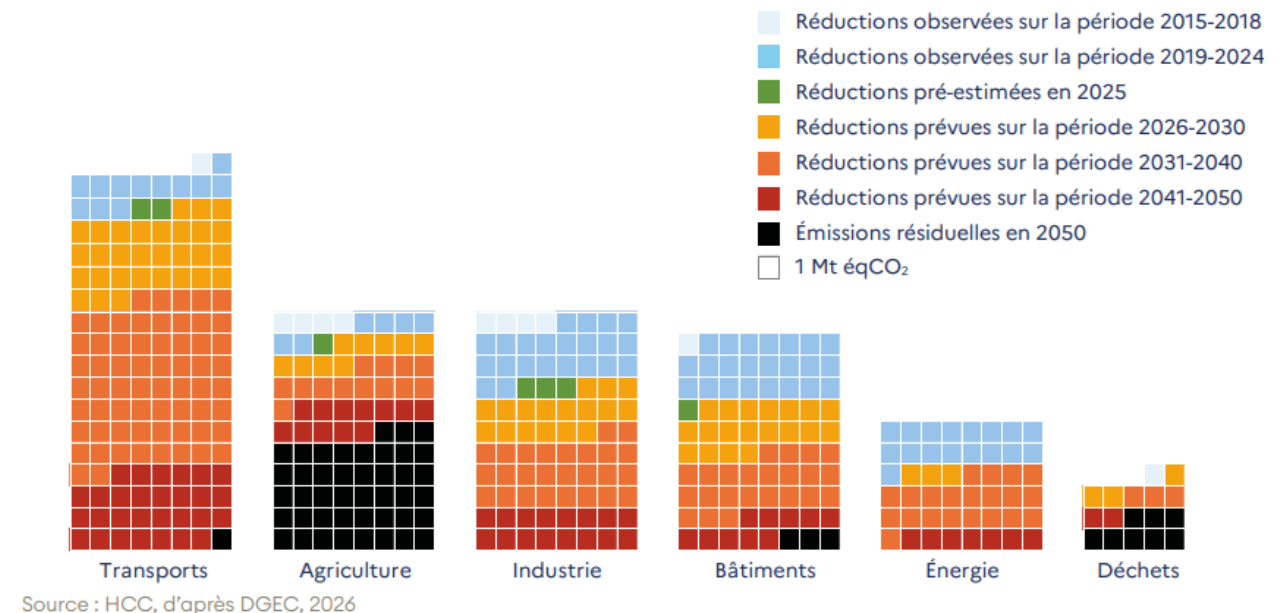
22

Les plafonds indicatifs annuels en 2024 et 2025 sont respectés.

Pour respecter le 3e budget carbone (2024-2028), le rythme doit s'accélérer et au moins doubler, pour atteindre en moyenne plus de 4 %/an en 2026, 2027 et 2028.

- **L'effort de décarbonation est en grande partie reporté sur la fin de période**, qui sera marquée par un changement de mandat politique.
- **Le respect des prochains budgets carbone sectoriels demeure incertain** et dépend largement du déploiement des conditions de réussite identifiées dans chaque secteur.

Figure 3.3.3.a – Réductions d'émissions prévues **dans le projet final de SNBC 3**



Le puits de carbone s'est fortement dégradé

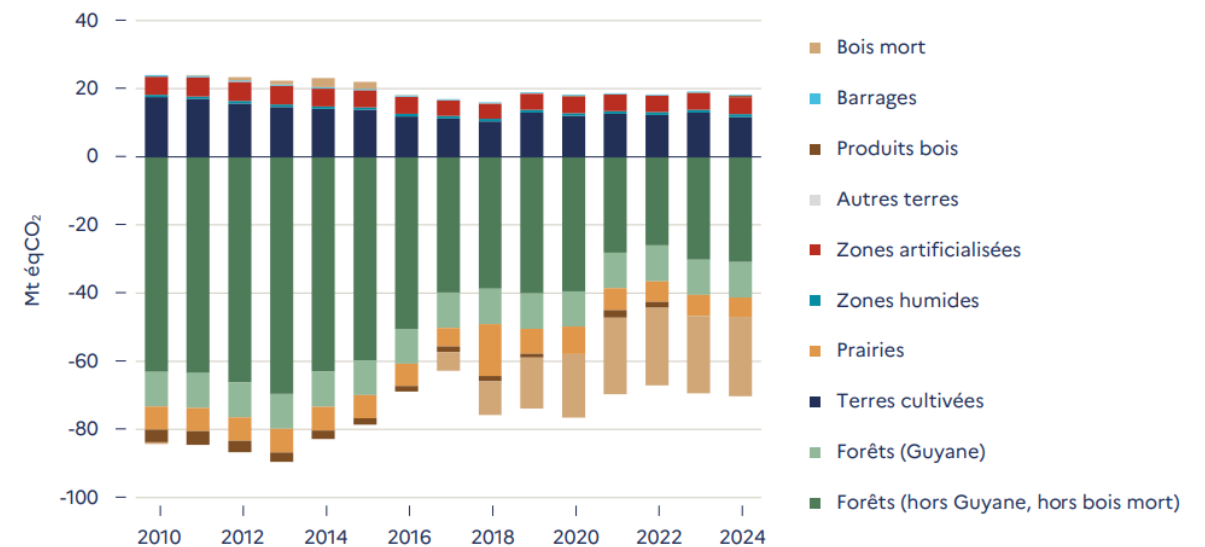
23

Le **puits de carbone forestier**, essentiel pour l'atteinte de la neutralité, **s'est fortement dégradé depuis 2015**, en lien avec les impacts du changement climatique (sécheresses, ravageurs, etc).

Cela souligne l'importance de la **protection et de la restauration des stocks de carbone**, et du **renforcement de la résilience forestière**, aux côtés des stratégies de plantations de nouveaux arbres.

L'**incertitude sur l'estimation du puits de carbone** est élevée.

Figure 4.7.1.b – Évolution des composantes du puits de carbone UTCATF national depuis 2010



Source : HCC d'après Citepa, 2026, données Secten

Secteur UTCATF - Consolider les puits de carbone et renforcer l'adaptation

24

Le **puits UTCATF observé** est aligné avec la **trajectoire SNBC 3** qui a été revue à la baisse pour tenir compte des impacts du climat. Il ne permet pas le respect de l'objectif européen pour la France pour 2030 (hors flexibilités).

La gouvernance sur les puits UTCATF demande une **mise en cohérence des politiques climat-biodiversité, forêt, agriculture.**

La **baisse des financements dédiés est incohérente** avec l'ambition affichée pour le secteur UTCATF dans la SNBC et le PNACC.

Agir sur le secteur UTCATF consiste aussi :

➔ à **réduire les émissions des autres sous-secteurs**, liées aux changements d'usage (dont artificialisation, ZAN) et à la perte de carbone des terres cultivées, et à **renforcer le stockage du carbone dans les sols**, notamment agricoles.

L'adaptation de la forêt au changement climatique doit se renforcer (au-delà des réponses aux crises : intégrer une dimension anticipatrice)

Figure 4.7.1.c – Évolution du puits de carbone UTCATF depuis 2015, trajectoires SNBC 3 et objectif du règlement UE UTCATF



Source : HCC d'après Citepa, 2026, format Secten & DGEC 2026, projet final de SNBC 3

UTCATF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Convergence climat-biodiversité : analyse du Plan national de restauration de la nature (PNRN)

25

La **réduction des pressions s'exerçant sur les écosystèmes** permet de maintenir leur potentiel de séquestration carbone et constitue une **priorité pour l'action climatique**.

Le projet de **Plan national de restauration de la nature (PNRN)**

- **Opportunité de renforcer les synergies et l'alignement entre les politiques publiques liées à la biodiversité et au climat.**
- **Pas suffisamment aligné avec la SNBC 3**, alors qu'il pourrait permettre de renforcer les résultats en matière d'atténuation et d'adaptation.
- Les mesures synergiques identifiées dans la SNBC 3 sur **les écosystèmes agricoles et les zones humides** ne sont que partiellement reprises dans le projet de PNRN.

Intégrer les territoires ultra-marins, riches en biodiversité et en stocks de carbone au futur PNRN

Mieux orienter les financements : en réduisant ceux qui sont dommageables à la biodiversité, en renforçant l'évaluation de leurs impacts sur les écosystèmes, et en privilégiant les mesures intégrées ayant des bénéfices multiples (**approche Nexus**).

Suivi des émissions et politiques publiques par secteur (Ch.4)

Transports – Un rythme de baisse insuffisant nécessitant une forte accélération

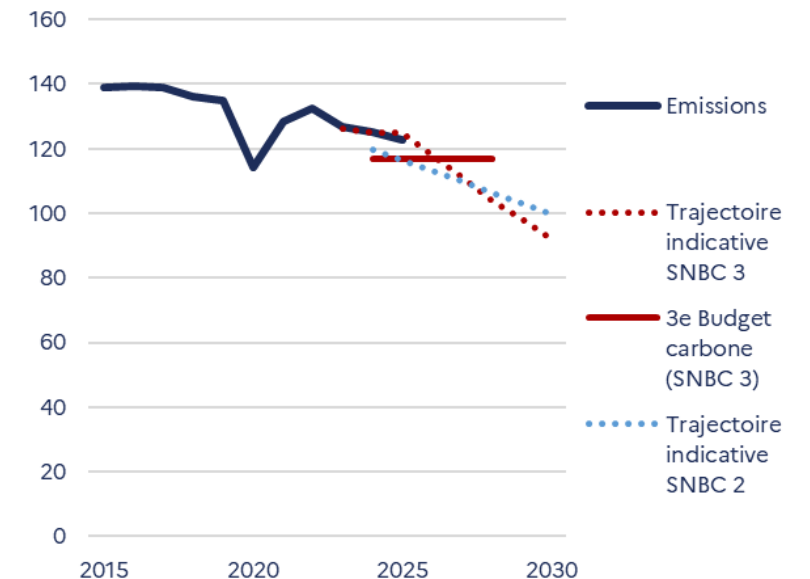
27

Les émissions des transports baissent depuis plusieurs années, mais à un rythme insuffisant : **une forte accélération est nécessaire.**

- Les instruments sur **l'électrification des véhicules** ont gagné en cohérence et en efficacité.
- Des **efforts de financement restent à faire** sur les infrastructures ferroviaire, de transport en commun et de mobilité active pour être à la hauteur des besoins et réduire structurellement l'exposition aux chocs sur les prix de l'énergie.
- Des **reculs ont été observés sur le vélo, l'aérien et l'aménagement.**
- Un manque de politiques publiques subsiste sur la **maîtrise de la demande**, notamment longue distance.

Transports : 34% des émissions territoriales

Figure 4.1.1. Émissions du secteur des transports depuis 2015, **budget carbone** et **trajectoire indicative du projet de SNBC 3** et **trajectoire indicative de la SNBC 2**



Source : Citepa, 2026, données Secten

Stratégie de développement de la mobilité propre (2026) :

- S'appuie sur les différents axes de décarbonation et propose des exemples de mesures pertinents.
- Pas de garantie de déploiement, de calendrier de mise en œuvre, ni de financements associés.
- Un manque de cohérence entre objectifs climatiques et certains objectifs sectoriels (développement de projets routiers sans approche systémique, croissance du trafic aérien).

Agriculture – Des politiques à mettre en cohérence avec les politiques climatiques

28

La mise en œuvre de la stratégie française énergie-climat et de la planification écologique dans le secteur est doublement menacée :

- Les **politiques agricoles sont de moins en moins cohérentes avec les politiques climatiques** : nombreux reculs (loi Duplomb, projet de loi d'urgence agricole, PAC).
- Les **financements publics pour la planification écologique du secteur diminuent fortement**, ce qui limite la possibilité de recourir à des mécanismes incitatifs pour compenser les baisses d'ambition réglementaire.

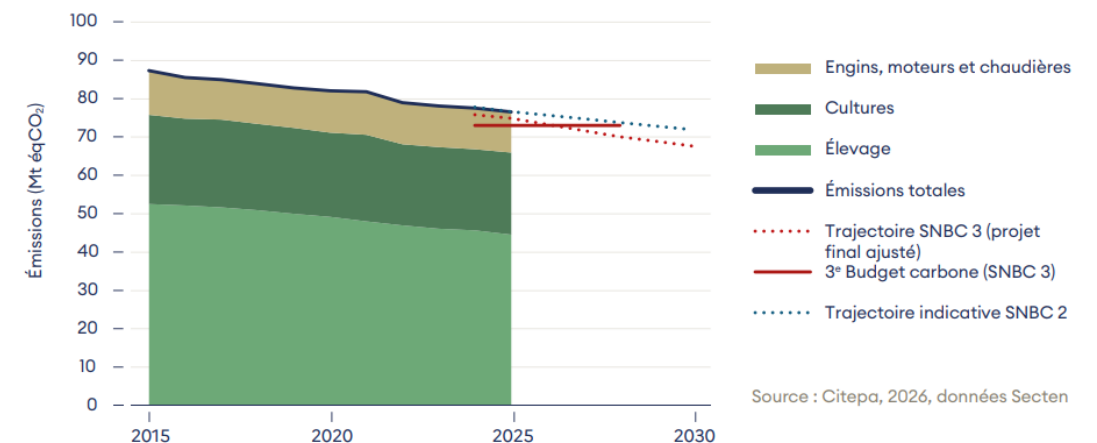
Les retards accumulés dans la transition du secteur n'ont pas permis d'augmenter la **résilience des acteurs face aux chocs** liés aux canicules et aux conflits géopolitiques.

Agriculture : 21,1% des émissions territoriales

Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat :

- Intègre pour la première fois les enjeux alimentaires, environnementaux, climatiques et de santé via une approche système.
- Certains de ses éléments demeurent peu ambitieux d'un point de vue climatique et environnemental

Figure 4.2.a – Émissions du secteur de l'agriculture et de ses sous-secteurs depuis 2015, budget carbone et trajectoire indicative du projet de SNBC 3 et trajectoire indicative de la SNBC 2 pour le secteur



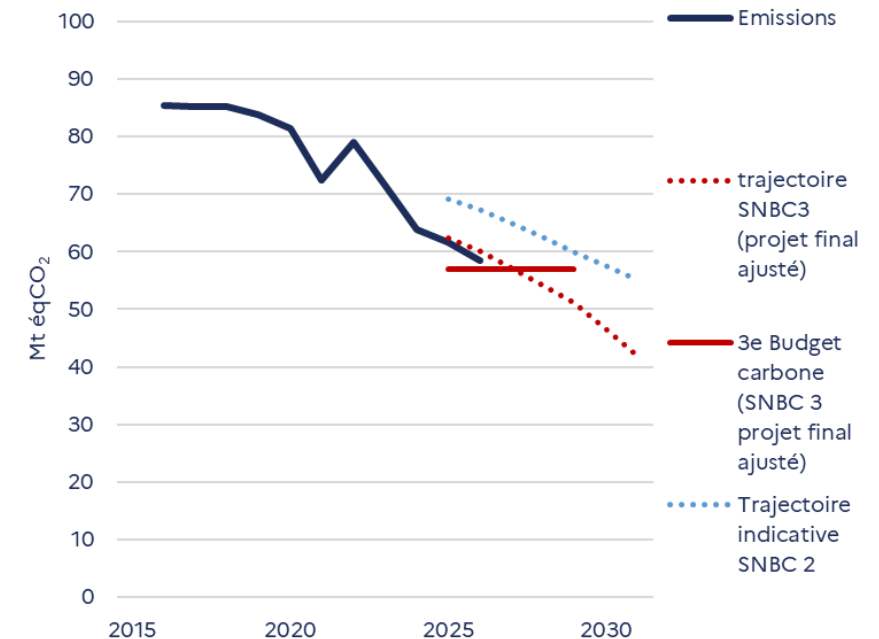
Industrie – Un rythme de baisse d'émissions à maintenir en décarbonant le secteur

29

Le secteur poursuit et accentue la baisse de ses émissions (en partie due à la baisse de production). Ce **rythme doit être maintenu** en stabilisant et en renforçant l'implémentation des projets de décarbonation et les activités de recherche et innovation.

- **SNBC 3** : **niveau d'ambition relevé sur la décarbonation de l'industrie**, avec des enjeux de mise en œuvre importants.
- **L'industrie verte** : identifiée comme l'un des moteurs principaux de la réindustrialisation.
- Le **cadre européen** mobilise des outils utiles pour concilier enjeux de décarbonation et de souveraineté (MACF, IAA), mais doit être consolidé et affiné.
- Malgré un progrès significatif, les **sujets d'adaptation et de transition juste** présentent encore une large marge de progression.
- Les **enjeux autour de l'emploi gagneraient à être mieux quantifiés, soutenus et articulés** avec les impératifs de transition de l'industrie et de réindustrialisation.

Figure 4.3.1.b Émissions du secteur de l'industrie depuis 2015, budget carbone et trajectoire indicative du projet de SNBC 3 et trajectoire indicative de la SNBC 2



Source : Citepa, 2026, données Secten

Industrie : 16,2% des émissions territoriales

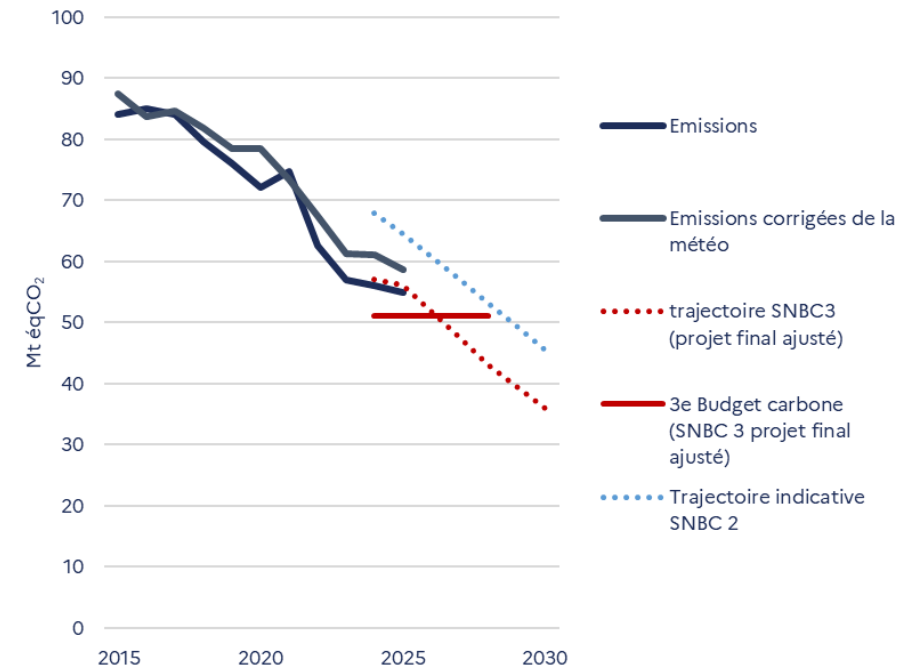
Bâtiment – Un ralentissement de la baisse qui éloigne le secteur de sa trajectoire

30

Le secteur **a ralenti sa baisse d'émissions** en 2024 et 2025. Des efforts doivent se poursuivre en matière de rénovation énergétique et d'électrification des bâtiments.

- La **massification de la rénovation énergétique** demande un engagement sur le long terme, de la clarté et des professionnels organisés.
- Les **tensions budgétaires et l'instabilité du coût des énergies fossiles** doivent amener à **améliorer le ciblage**.
- **L'instabilité des dispositifs nationaux** (ex : MaPrimeRénov') impacte la crédibilité et la lisibilité de cette politique et freine la transition des acteurs économiques.
- La réorientation politique via le plan d'électrification ne doit pas se faire au détriment d'une **ambition forte en matière d'efficacité énergétique et de sobriété**.
- La 6e période des CEE doit permettre d'accélérer la rénovation énergétique et la décarbonation des bâtiments grâce à la hausse de 25% des obligations. L'absence de hausse des obligations précarité limite l'accès aux offres pour les ménages précaires.

Figure 4.4.1.a Émissions du secteur des bâtiments depuis 2015, **budget carbone** et **trajectoire indicative** du projet de SNBC 3 et **trajectoire indicative** de la SNBC 2



Source : Citepa, 2026, données Secten

Bâtiment : 15% des émissions territoriales

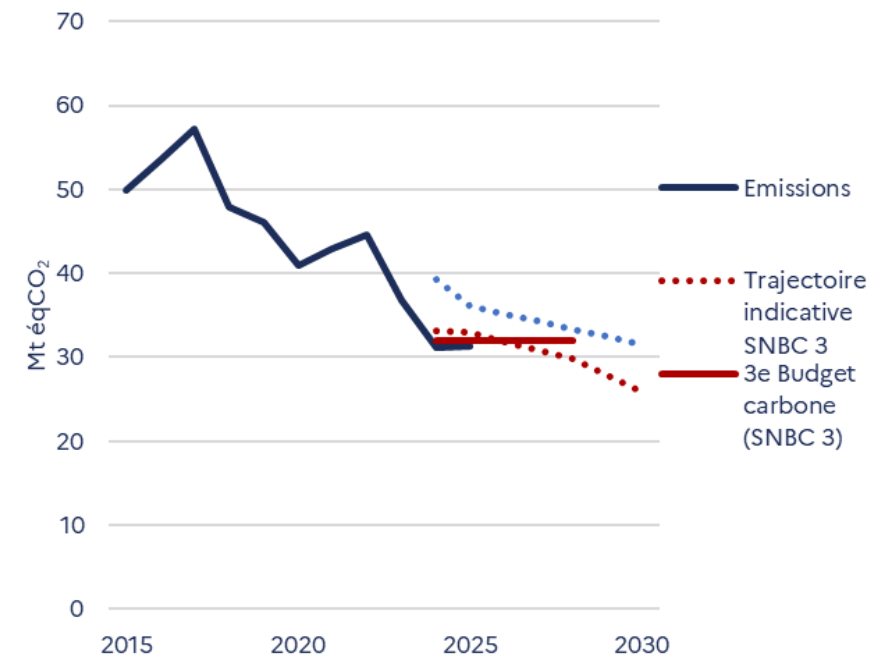
Énergie – Les émissions atteignent un plateau et la réduction d'émissions à venir sera difficile

31

Les émissions du secteur baissent à un rythme important depuis 2015, porté par le sous-secteur de l'électricité. **En 2025, les émissions atteignent un plateau.** Les réductions d'émissions à venir seront d'autant plus difficiles que liées à la décarbonation d'autres secteurs (ex : transports pour réduire les émissions des raffineries).

- ➔ Malgré le respect du budget carbone, **les objectifs de production renouvelable ne sont pas atteints** pour la plupart des énergies et notamment l'éolien.
- ➔ Les leviers mobilisés sont efficaces mais **le niveau de soutien est insuffisant** et devra augmenter pour suivre les trajectoires de la PPE 3.
- ➔ La réponse à la crise énergétique (conflit en Iran) est beaucoup plus ciblée que celle à la crise de 2022, avec moins d'impacts climatiques et budgétaires, tout en permettant de réduire la vulnérabilité des acteurs dépendant le plus des énergies fossiles.
- ➔ Des mesures de prévention et de soutien contre la précarité énergétique existent et sont ciblées (trêve hivernale, période de limitation de puissance pour éviter les coupures sèches, chèque énergie).

Figure 4.5.a Émissions du secteur de l'énergie depuis 2015, budget carbone et trajectoire indicative du projet de SNBC 3 et trajectoire indicative de la SNBC 2



Source : Citepa, 2026, données Secten

Énergie : 9% des émissions territoriales

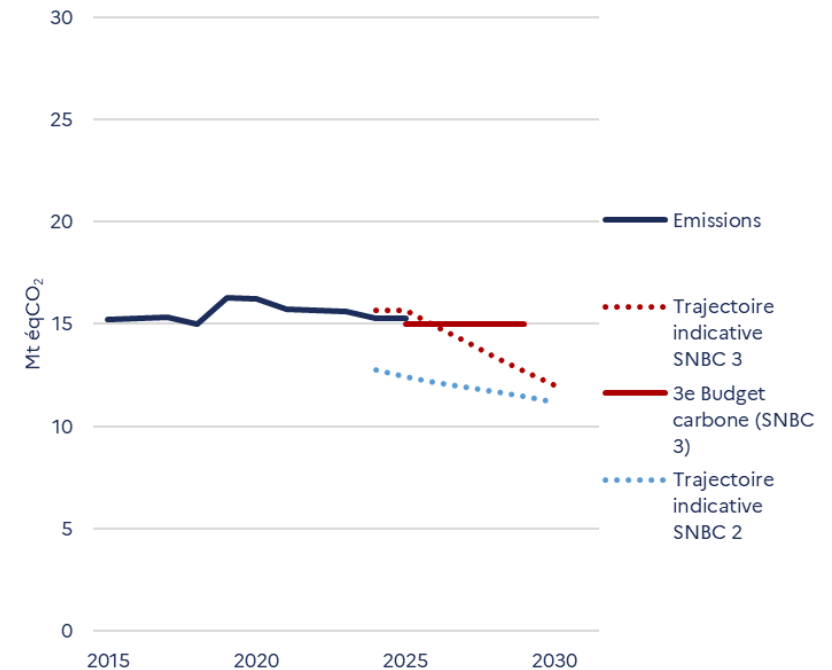
Déchets – Des stratégies ambitieuses qui manquent de portage politique

32

Les émissions du secteur **baissent légèrement depuis 2019 mais restent plus élevées qu'en 2015**. Les stratégies sont très ambitieuses mais manquent de portage politique.

- La trajectoire **de la SNBC 3 a été revue** pour prendre en compte le rythme de baisse d'émissions (fortes baisses à produire pour 2030), sans **véritablement renforcer les mesures envisagées**.
- Des mesures rapides sont nécessaires compte tenu des délais entre la prise de décision et la traduction sur les indicateurs de progrès.
- Le **cadre d'action publique est en amélioration** : filières REP plus nombreuses et cahiers des charges renforcés, sans pour autant parvenir à répondre aux crises dans certains secteurs (textile, plastique).
- Des travaux pour améliorer la fiabilité des données ont été entrepris.
- Les **objectifs d'économie circulaire sont encore non-atteints**, malgré des trajectoires en progression sur la collecte, le recyclage et certaines réparations.

Figure 4.6.a Émissions du secteur des déchets depuis 2015, budget carbone et trajectoire indicative du projet de SNBC 3 et trajectoire indicative de la SNBC 2



Source : Citepa, 2026, données Secten

Déchets : 4,2 % des émissions territoriales

Appréciation d'ensemble de la politique d'atténuation

33

Tableau 5.1.2.5.a - Tableau d'appréciation d'ensemble de la politique d'atténuation

APPRÉCIATION QUANTITATIVE Cohérent Possible Incertain Insuffisant							AXES D'APPRÉCIATION QUALITATIVE Plan crédible Risques notable Risques sérieux Plan insuffisant					
SECTEUR, ÉMISSIONS (Mt éqCO ₂ /AN) ET PART DANS LES ÉMISSIONS TOTALES (%)	ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS (MT ÉQCO ₂ /AN) EN 2024	EN 2025 (PROVISOIRE)	RESPECT DU PLAFOND INDICATIF 2025 (MARGE/ÉCART)	RÉDUCTION NÉCESSAIRE EN 2026 (MT ÉQCO ₂ /AN)	RÉDUCTION NÉCESSAIRE EN 2027 ET 2028 (MT ÉQCO ₂ /AN)	ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE EN 2026 (PAR RAPPORT À 2025 (OU 2024))	ALIGNEMENT AVEC LA CIBLE 2030	ALIGNEMENT AVEC LA CIBLE 2050	STRATÉGIE ET GOUVERNANCE	INSTRUMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE	ADAPTATION	TRANSITION JUSTE
TRANSPORTS 123 Mt 34 %	-1,5	-2,4	-1,1	-5,9	-7,0	x2,4	Insuffisant	Insuffisant		↑		
AGRICULTURE 77 Mt 21 %	-0,6	-1,0	+1,7	-3,3	-1,7	x3,4	Insuffisant	Insuffisant				
INDUSTRIE 58 Mt 16 %	-2,3	-3,2	-1,8	-1,2	-2,4	Maintenir	Possible	Possible	↑	↓		
BÂTIMENT 55 Mt 15 %	-0,9	-1,2	-1,2	-3,1	-4,2	x2,6	Insuffisant	Insuffisant		↓		
ÉNERGIE 31 Mt 9 %	-5,5	+0,2	-2,0	-0	-1,0	Inverser	Cohérent	Possible	↑			↓
DÉCHETS 15 Mt 4 %	-0,3	N.E.	-0,4	-0,4	-0,8	x1,1	Insuffisant	Insuffisant			↑	↓
UTCATF -37Mt* -10 %	-1,7	N.E.	-4,1	Maintenir*	+5	Maintenir	Insuffisant	Insuffisant		↓		

Empreinte carbone – les émissions importées baissent moins rapidement que les émissions territoriales

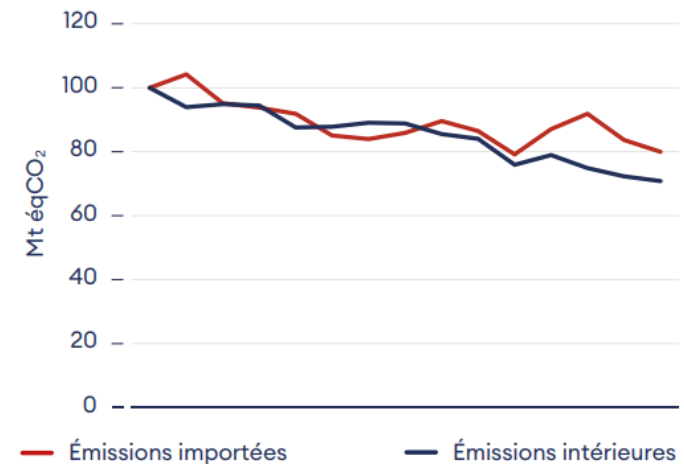
34

Les émissions importées constituent la majorité de l'empreinte carbone de la France : **elles dépassent les émissions territoriales et baissent moins vite.**

Pour réduire les émissions importées, il faut à la fois **cibler les produits et services les plus concernés** (combustibles fossiles, matériaux de construction, produits alimentaires, numérique) et **renforcer la maîtrise de la demande** et les clauses miroir climatiques des accords commerciaux.

Transports internationaux : Les **émissions de l'aérien international dépassent le niveau pré-Covid et s'éloignent de la trajectoire visée.** La croissance de ce secteur pose des questions en termes de sobriété, de disponibilité des ressources en biomasse et de développements d'infrastructures.

Figure 3.4.1.a – Comparaison des dynamiques, depuis 2010 (en base 100) entre **émissions importées et émissions intérieures (hors exportations)**



Source : Sdes & Insee (2025)

Avancement de la SFEC

36

Le HCC a rendu des avis sur le 3^{ème} PNACC, la 3^{ème} PPE et le projet final de 3^{ème} SNBC et a salué leur publication. Ensemble, ces trois documents constituent le socle de la stratégie française énergie climat (SFEC). La SFEC n'est toutefois **pas adossée à des financements à la hauteur des besoins**.

□ **L'enjeu est donc de renforcer la SFEC et de garantir sa mise en œuvre rapide et complète.**

PNACC 3

- Dynamique constatée en matière d'adaptation.
- L'intégration de la TRACC au code de l'environnement : évolution notable.
- La mise en œuvre des actions du PNACC 3 reste suspendue aux moyens financiers et leur impact tangible sur l'adaptation reste à démontrer.

SNBC 3

- Importance de l'adoption et de la mise en œuvre rapide de la SNBC 3.
- Quelques améliorations dans le projet final. Ex : renforce l'ambition à court terme pour les émissions brutes.
- A horizon 2040, la cible des émissions brutes est en revanche assouplie.
- L'atteinte de la cible 2050 reste incertaine.

PPE 3

- La PPE 3 apporte la visibilité attendue aux acteurs et permet le lancement d'appels d'offre (ex : éolien en mer).
- Ne contient toujours pas ni stress test, ni bilan ex-post.
- Elle réduit la quantité prévue d'ENR électriques dans le mix énergétique.

Le plan d'électrification consolide les leviers de décarbonation, mais son impact reste à confirmer

37

Le HCC salue la relance de l'électrification des usages, un levier essentiel de décarbonation, porté par le plan présenté en avril 2026.

Le plan d'électrification présenté en réponse au choc sur le prix des énergies fossiles créé par le conflit au Moyen-Orient, permet d'avancer vers la décarbonation et la souveraineté.

Le plan **renforce des leviers identifiés dans la PPE et la SNBC**, confirme des financements qui n'étaient pas assurés.

Les **annonces de financement du plan d'électrification restent à préciser et son bénéfice global**, notamment l'additionnalité des mesures reposant pour l'essentiel sur une réorientation des certificats d'économies d'énergie (CEE), devra être évalué.

Les collectivités, acteurs majeurs des politiques climatiques territoriales

38

Les **collectivités**, à travers leurs outils de planification et d'aménagement du territoire sont des **acteurs majeurs des politiques climatiques**.

La simplification de l'accès à des solutions de financements, à des offres d'ingénierie et à des outils opérationnels doit se poursuivre dans le cadre d'un soutien financier, technique et administratif de l'État stable, lisible et à la hauteur des enjeux.

La **mise en place d'une politique nationale d'aménagement ambitieuse en matière d'atténuation et d'adaptation est aussi essentielle** pour la réussite des politiques climatiques.

La mise en cohérence des outils sectoriels et d'aménagement avec les objectifs climatiques est nécessaire pour garantir l'atteinte des objectifs et la mobilisation de l'ensemble des leviers.

Le HCC a publié, en avril, un rapport sur l'action des collectivités territoriales en matière d'atténuation des émissions, de puits de carbone et d'adaptation au changement climatique.

Continuité de la coordination interministérielle de la transition écologique assurée sans atteindre le niveau d'ambition initial

39

La **continuité de la coordination interministérielle de la transition écologique a été assurée**, sans toutefois atteindre le niveau d'ambition initial lors du lancement de France Nation Verte en 2022.

- ➔ Le **Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)**, a joué un rôle central dans l'association des différents ministères à la préparation de la SNBC 3, est maintenu
- ➔ Son rattachement direct au Premier ministre est indispensable, afin qu'il puisse conduire sa mission interministérielle de mise en cohérence des politiques et de planification écologique.

Alerte sur les risques d'affaiblissements constatés

40

Les **affaiblissements de dispositifs** liés aux enjeux climatiques observés dans les débats parlementaires en 2025 et en début d'année 2026 constituent une **alerte**.

- Reculs dans la gestion intégrée de l'eau, notamment avec la PJJ d'urgence agricole, alors même que la sécheresse des sols va atteindre un niveau exceptionnel en juillet 2026
- Reculs sur l'artificialisation des sols.

Le projet de **réforme de l'organisation engagée par l'État sur certains de ses opérateurs, dont l'Ademe** qui porte des missions opérationnelles clés en matière de territorialisation de la transition écologique, comporte un **risque d'affaiblissement du portage opérationnel**, par perte de compétences. Ces reculs traduisent l'affaiblissement du portage politique de la transition, menaçant sérieusement son efficacité.

Ces risques d'affaiblissements apparaissent dans un contexte de polarisation accrue du débat parlementaire.

Parallèlement, l'obstruction aux politiques climatiques, via des actions organisées de lobbying concernant différents secteurs industriels (automobile, aviation, énergies fossiles) a été documentée pour plusieurs pays européens (HCC, Rapport annuel 2025).

Les retards pris en matière d'atténuation et d'adaptation sont facteurs de précarité, d'inégalités et de blocages

41

Les retards dans les politiques d'adaptation et d'atténuation engendrent un **effet de verrouillage qui amplifie les inégalités.**

L'intensification récente des aléas climatiques se traduit par une **aggravation des pertes et dommages pour les personnes et les territoires**, notamment les plus vulnérables.

Le maintien d'une **dépendance aux énergies fossiles entretient la vulnérabilité de l'économie française à l'instabilité géopolitique mondiale et se traduit par des risques sociaux** : aggravation de la précarité énergétique et des coûts de production agricole, avec de potentiels effets différés sur la précarité alimentaire, l'augmentation des inégalités et la pauvreté.

Fermeture du détroit d'Ormuz

La hausse des prix à la pompe est estimée à +6% du revenu disponible pour les ménages du premier décile et +3% pour les déciles 3 à 5.

Renforcer la prise en compte des enjeux de justice sociale dans la transition climatique

42

Le **diagnostic des vulnérabilités climatiques** à l'échelle des territoires, l'identification des enjeux d'équité liés aux politiques d'adaptation, et leur **prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques restent faibles**.

Le **ciblage renforcé des aides à l'accès aux véhicules électriques et à la rénovation énergétique vers les ménages modestes** est cohérent avec les objectifs de maîtrise de la dépense publique (MaPrimeRénov', leasing social de véhicules électriques, leasing de pompes à chaleur) mais ces **dispositifs restent sous-dimensionnés par rapport aux besoins**.

Adaptation juste : Réponse de l'État structurellement insuffisante sur le volet de l'accès à l'adaptation pour tous (transformation de bouilloires thermiques en logements décents, aménagement urbain résilient, rénovation thermique des hôpitaux et adaptation du système de santé, renforcement de l'accès à des lieux de fraîcheur, rénovation thermique de l'ensemble du bâti scolaire, vulnérabilités spécifiques aux territoires d'outre-mer, gestion des risques climatiques) ; **les populations les plus fragiles sont insuffisamment prises en charge par des mécanismes de solidarité nationale**.

Emploi et compétences :

- ➔ **Mise en œuvre de la politique dédiée amorcée**, mais les instances et les outils de la politique régionale de l'emploi intègrent trop peu les enjeux de la transition.
- ➔ **L'élaboration des feuilles de route pour l'emploi** n'a pas fait l'objet d'instructions spécifiques dans le cadre des COP régionales.

La mise en œuvre de la SFEC est importante d'un point de vue économique.

43

Le maintien d'une économie émettrice de gaz à effet de serre induit une **vulnérabilité de l'économie française aux prix des énergies fossiles, génère des coûts de santé élevés et accroît l'impact du changement climatique sur l'activité économique.**

- Des politiques climatiques ambitieuses et crédibles, intégrant la sobriété, contribuent à la stabilité économique et financière car elles **permettent de réduire les risques physiques et les risques de transition.**
- **Face à la volatilité des prix des énergies fossiles, le financement des politiques d'atténuation doit être préservé et peut s'accompagner de mesures de soutien ciblées.** Le Plan d'électrification donne un signal positif, mais il repose principalement sur le dispositif des CEE.

La mise en œuvre des trois piliers de la SFEC suppose un engagement budgétaire renforcé, même si l'État dispose de faibles marges de manœuvre. Le financement direct de l'État peut être réduit par le renforcement du signal-prix (fiscalité, SEQE 2) et de la réglementation.

La réussite de la SFEC repose sur une mobilisation accrue des investissements publics et privés

44

La mise en œuvre de la SFEC suppose des investissements massifs dans l'atténuation et l'adaptation.

L'atteinte des objectifs d'atténuation suppose un **doublé des investissements bas-carbone publics et privés et une division par deux des investissements carbonés**. L'État et les collectivités devront mobiliser l'investissement privé (réglementation et signal-prix), en plus d'un engagement budgétaire renforcé.

En dynamique, **une dégradation importante est observée sur les instruments de politique publique**. Elle s'explique par :

- **Baisse des crédits budgétaires** consacrés aux mesures de la planification écologique, comme le **fonds vert**
- **Persistance de dispositifs fiscaux défavorables à la transition** (ex : détaxes des carburants pour les poids lourds et les engins agricoles)
- **Leviers insuffisamment exploités** (commande publique, conditionnalités des aides, couplage des aides à des investissements et à de l'animation).

Un engagement sur une trajectoire pluriannuelle de dépenses publiques pour l'atténuation et l'adaptation est nécessaire.

Nouvelles recommandations du HCC sur les dimensions économiques et sociales

45

- A court terme, dans le PLF 2027, **dimensionner le fonds vert** de façon à permettre aux collectivités locales de mettre en place les actions prioritaires d'adaptation
- **Renforcer l'intégration de la transition écologique dans la prochaine loi de programmation des finances publiques en cours de préparation** en prenant en compte l'augmentation nécessaire des besoins de financement dans la détermination des plafonds de crédits des missions et des programmes mobilisés pour le financement de la transition écologique
- **Se donner les moyens d'identifier les ménages précaires énergétiquement**, très dépendants des énergies fossiles et contraints financièrement, afin de les accompagner dans la transition par des aides (certificats d'économie d'énergie (CEE) précarité, chèque énergie, MaPrimeRénov', ÉcoPTZ, ...)
- **Identifier dans les prochaines conférences des parties (COP) régionales les multiples dimensions de la vulnérabilité des ménages** aux impacts du changement climatique et aux politiques d'atténuation, ainsi que les enjeux de formation et d'emploi, documenter aux échelles locales la nature et l'ampleur de ces enjeux
- **Mobiliser les acteurs territoriaux de la formation et de l'emploi pour orienter les dispositifs vers les priorités de territoires, en matière d'atténuation et d'adaptation.** Renforcer l'appui aux PME/TPE/ETI pour le dialogue social sur les conditions de travail et la gestion des parcours professionnels. Améliorer la prise en compte de la transition écologique dans les dispositifs de formation initiale et d'aide à la reconversion et le financement des politiques régionales dédiées

Maintenir un cadre européen stable est indispensable pour réussir la transition climatique

47

Malgré des reculs sur l'ambition initiale du Pacte vert, **la réglementation européenne en faveur du climat est pour l'heure maintenue, avec un recentrage fort sur la compétitivité.** Plusieurs défis importants se posent encore pour garantir une transition effective et juste.

Maintenir un cap stable sur la transition climatique est essentiel pour orienter les investissements et donner de la visibilité aux acteurs économiques, stimuler l'innovation industrielle et garantir une position compétitive de l'UE dans l'économie mondiale décarbonée.

Afin de préserver une trajectoire européenne de baisse des émissions crédible, il est indispensable de **maintenir une architecture cohérente et robuste et d'aligner l'ensemble des politiques sectorielles et instruments financiers sur les objectifs climatiques européens.**

La transition climatique nécessite une **planification des investissements sur le long-terme**, en lien avec la stratégie industrielle de l'UE.

➔ En 2025, les investissements climat dans l'UE ont atteint 534 Md€, **loin des 878 Md€ nécessaires chaque année pour atteindre les objectifs de 2030.**

- **SEQE 1** : L'intérêt de la France est de soutenir un SEQE 1 ajusté mais robuste.
- **SEQE 2** : La tarification du carbone jouera un rôle croissant dans les secteurs où les émissions diminuent encore lentement (bâtiment et transports). Il convient **d'éviter toute remise en cause structurelle du SEQE 2 et de privilégier des mécanismes ciblés de lissage des prix**, notamment via une réserve de stabilité plus réactive.

A l'international, de nouvelles formes de coopération doivent émerger (1/2)

48

COP

- La COP 30 a permis de préserver la quasi-universalité du régime issu de l'Accord de Paris et de **réaffirmer l'attachement des pays au multilatéralisme climatique**. Malgré quelques avancées, les **résultats de Belém ont été décevants** au regard des attentes sur le rehaussement de l'ambition et **la sortie des énergies fossiles**.
- **La COP 31 constituera une COP de transition.**
 - Elle doit notamment permettre de **lancer le 2^{ème} bilan mondial**, qui aboutira lors de la COP 33 et de préparer la COP 32 qui sera centrée sur l'adaptation.
 - Elle constituera également un test pour l'ambition de **sortie progressive et coordonnée des énergies fossiles (sommet de Santa Marta)**.
 - L'expertise des territoires ultramarins doit être intégrée dans le cadre des événements de **préparation de la COP 31 dans le Pacifique**.

A l'international, de nouvelles formes de coopération doivent émerger (2/2)

49

Dans un contexte géopolitique fragmenté, **le développement de nouvelles formes de coopération multilatérale**, en contournant les difficultés du processus formel de décision basé sur le consensus, est nécessaire notamment pour avancer vers la sortie progressive des combustibles fossiles.

Un **repositionnement de la diplomatie climatique française et européenne s'impose** □ approfondissement de la coopération autour d'enjeux ciblés de décarbonation (sortie des fossiles, transferts de technologie, innovation, transition juste) et le soutien aux efforts d'adaptation des pays en développement.

La **coopération scientifique (observation de la Terre, adaptation, atténuation) peut, dans ce contexte, constituer un levier important** pour la stratégie diplomatique française, qui devrait mieux intégrer l'enjeu de lutte contre la désinformation climatique.

Les enjeux de la transition climatique s'articulent désormais étroitement avec les **politiques industrielles, les stratégies d'investissements et la recomposition des chaînes de valeur** mondiales.

La **politique commerciale peut être mobilisée comme un levier d'influence** externe pour diffuser les normes environnementales européennes.

Empreinte carbone : se doter d'un objectif européen de réduction des émissions importées permettrait à l'UE de **consolider son leadership climatique mondial**, tout en servant ses ambitions de réindustrialisation et de souveraineté économique.

Les principales recommandations pour 2026 et 2027

51

Le HCC émet **82 recommandations** (dont 41 nouvelles), auxquelles le gouvernement devra répondre dans les 6 mois.

Elles ont pour objectif de **renforcer l'efficacité des politiques climatiques** et portent sur :

- les actions d'adaptation,
- le diagnostic des vulnérabilités,
- le suivi des émissions,
- les politiques climatiques des secteurs (transports, agriculture, industrie, bâtiments, énergie, déchets, UTACTF),
- le cadre d'action publique,
- les enjeux économiques,
- les enjeux sociaux,
- et la diplomatie climatique aux niveaux européens et internationaux.

Les principales orientations pour engager l'évolution des politiques climatiques et permettre des avancées significatives à l'horizon 2030 (1/3)

52

Orientations sociales et économiques pour la protection de la population

- 1. Renforcer l'adaptation et définir les modalités de solidarité nationale face aux pertes et dommages induits par le changement climatique**
- 2. Garantir l'accessibilité matérielle et économique de la transition en tenant compte des capacités différenciées des ménages à agir.**
- 3. Dans des situations de hausse des prix des énergies fossiles, protéger les ménages contraints et précaires, investir dans les alternatives**
- 4. Construire un système alimentaire résilient, juste et bas carbone**

Les principales orientations pour engager l'évolution des politiques climatiques et permettre des avancées significatives à l'horizon 2030 (2/3)

53

Orientations pour l'investissement et l'innovation

5. Découpler le prix de l'électricité décarbonée du marché spot, garantir un signal stable, valoriser la flexibilité et développer le stockage
6. Rendre rentables les investissements privés de transition par le signal-prix, les garanties publiques et les contractualisations de long terme.
7. Renforcer la souveraineté sur les technologies décarbonées et construire une politique industrielle, commerciale et scientifique européenne cohérente
8. Inclure la capacité d'agir dans les principes du financement des politiques climatiques

Les principales orientations pour engager l'évolution des politiques climatiques et permettre des avancées significatives à l'horizon 2030 (3/3)

Orientations pour la gouvernance

- 9. Consolider le cadre juridique français pour mieux atteindre l'objectif de neutralité carbone**
- 10. Construire une doctrine de planification pluriannuelle ancrant une vision de long terme partagée**
- 11. Renforcer l'évaluation indépendante des politiques climatiques par le HCC et la Cour des Comptes, y compris sur le suivi de la programmation budgétaire**

Exemples d'orientations (1/2)

55

- Orientation 1 : **Renforcer l'adaptation et définir les modalités de solidarité nationale face aux pertes et dommages induits par le changement climatique.**
 - Passer à l'échelle la **mise en œuvre** de l'adaptation en anticipant les caractéristiques climatiques à venir et en privilégiant les stratégies sans regret, robustes et porteuses de co-bénéfices pour la santé et la décarbonation.
 - Renforcer, particulièrement en Outre-Mer, la **capacité de gestion des crises** induites par le changement climatique.
 - Renforcer massivement la **prévention** comme levier prioritaire.
 - Faire de l'**aménagement du territoire et de l'urbanisme** des leviers d'adaptation et d'atténuation.
 - Garantir l'effectivité du rôle de **mutualisation des pertes et dommages** par l'assurance tout en maîtrisant les risques d'exclusion et de déstabilisation associés.
 - Rendre possible le **rachat public de foncier** au service de la transition.

Exemples d'orientations (2/2)

56

- Orientation 2 : **Garantir l'accessibilité matérielle et économique de la transition en tenant compte des capacités différenciées des ménages à agir.**
 - Mobiliser les nouvelles **architectures financières européennes** au service des ménages précaires et modestes.
 - Impliquer davantage les acteurs qui alimentent le marché de l'occasion et réformer en profondeur le **leasing social** pour en faire un dispositif de grande échelle et de long terme.
 - Développer des réseaux structurants de **transports collectifs et de mobilités actives**.
 - Créer les conditions d'un **financement massif de la rénovation** énergétique, particulièrement des copropriétés.



HAUT CONSEIL
pour le **CLIMAT**